MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision nº 10180 du 27 juin 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : *INTJ1912499S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 21064 du 18 décembre 2018 (NOR : INTJ1834835S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er août 2019 :

Burdet Raoul	NIGEND : 164 823	NLS : 8 021 420

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er août 2019 :

Arcens Xavier	NIGEND : 133 955	NLS : 5 310 802
Chartier Thibaut	NIGEND : 226 169	NLS : 8 084 425

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er août 2019 :

Théaud Jean-François	NIGEND : 155 633	NLS : 8 013 093

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 juin 2019.

Le colonel, commandant par suppléance la garde républicaine,

E. Huguet